



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS
1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENTS # 2021-295 RELATIF AU ZONAGE

Avis public est donné, que le conseil municipal a adopté, le 13 juillet 2021 le règlement # 2021-295 relatif au zonage.

Ce règlement a pour but :

- D'autoriser spécifiquement un complexe d'hébergement pour travailleurs agricoles ou forestiers » dans la zone 600-A (sortie Ouest de Forestville - Centre Sylvicole);
- De modifier les usages autorisés dans la zone 256-C en vue d'y autoriser l'usage « résidence collective » et l'usage « Résidence multifamiliale » (1^{re} Avenue - Ancienne Auberge);
- De modifier le nombre maximum de logement autorisé par bâtiment dans la zone 208-M (Route 138 Ouest entre le 1 et le 23);
- D'autoriser spécifiquement l'usage « Chalet locatif » au Lac aux Pins dans la zone 706-RF;
- De modifier des dispositions de l'article 80 portant sur la superficie des bâtiments accessoires, sur tout le territoire;
- De modifier des dispositions portant sur les garages privés et abris d'auto, sur tout le territoire.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de la Haute-Côte-Nord le 23 août 2021.

Donné à Forestville, ce 30 août 2021

Lison Huard, greffière par intérim